

Journal du Grand-Hommeier

OCTOBRE 2025

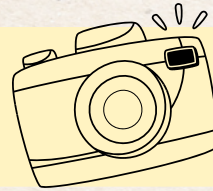
LUN	MAR	MER	JEU	VEN
		1 PHOTOS SCOLAIRES	2	3 CROSS-COUNTRY
6	7 PÉDAGO	8	9	10
13 CONGÉ	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

DATES IMPORTANTES

Activités, journées pédagogiques, congés, rencontres, ...

1 & 2
OCT.

PHOTOS SCOLAIRES



3
OCT.

CROSS-COUNTRY DE BLAINVILLE

7
OCT.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

13
OCT.

FÉRIÉ | FÊTE DU TRAVAIL

La semaine québécoise des directions d'établissement scolaire aura lieu du 20 au 24 octobre. L'équipe école tient à souligner le travail dévoué de nos deux directions, madame Cindy Godon et madame Colette Lauzon.



MOT DES DIRECTIONS

Chers parents,

L'année scolaire est déjà bien amorcée. Vous recevrez, entre le 10 et le 15 octobre, la première communication aux parents dans laquelle apparaît un commentaire sur le plan des apprentissages et sur le plan comportemental de votre enfant.

Pour les élèves qui présentent certaines difficultés, il est possible que vous ayez déjà reçu une communication de la part de l'enseignante de votre enfant. En effet, une communication mensuelle doit être envoyée aux parents de l'élève dont les performances laissent craindre la non-atteinte des objectifs d'apprentissage ou dont le comportement est non conforme aux règles de conduite. Il est évident qu'à cette étape-ci, cette communication est souvent plus à titre préventif et doit aider à remédier aux difficultés.

Veillez noter que des rencontres de parents individuelles seront prévues dans la semaine du 17 novembre. Nous tenons à vous remercier à l'avance pour votre implication, votre collaboration et votre soutien.

Nous vous souhaitons un excellent mois d'octobre! Que ce mois d'automne, sous les couleurs des feuilles changeantes, vous apporte de beaux moments extérieurs et de belles découvertes avec vos enfants.

Cindy Godon, directrice
Colette Lauzon, directrice adjointe



BONS COUPS

Le cross-country annuel, chapeauté par les enseignants d'éducation physique, a eu lieu le 24 septembre dernier. Les élèves se sont dépassés et ont de quoi être fiers!



L'école a offert une pomme à tous les élèves pour leur donner de l'énergie



TEMPS FROIDS

Le temps froid arrive tranquillement. Il est donc important de prévoir des vêtements adéquats pour la saison, soit un manteau de printemps, une veste, des bottes de pluie au besoin, de petits gants, etc.

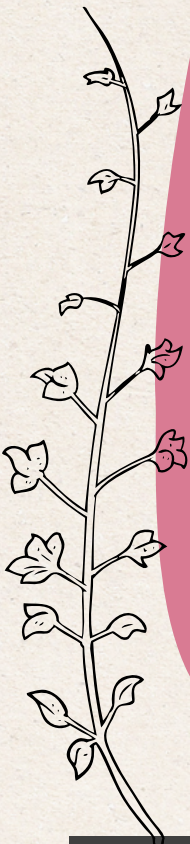


MALADIES INFECTIEUSES

Nous souhaitons vous informer qu'il est important de communiquer au secrétariat si votre enfant a :

- Maladies infectieuses (varicelle, scarlatine, coqueluche, pieds-mains-bouche, etc...), poux ou autres informations reliées à la santé et qui serait à être déclaré.

S'il y a lieu, un suivi auprès de l'infirmière scolaire sera effectué et une lettre ou des mesures seront prises au besoin. Veuillez noter que ces informations resteront confidentielles.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le 10 septembre dernier avait lieu l'assemblée générale du conseil d'établissement. Voici les membres officiels pour l'année 2025-2026 :

Membres parents élus :

Véronique Bertrand
Valérie Binette
Jean-Sébastien Turcotte
Karine Rose
Véronique Gendron
Marie-Hélène Ranger (substitut)
Mélanie Bigras (substitut)
Cynthia Thisdale (substitut)

Membres du personnel :

Valérie Blanchette
(personnel service de garde)

Sylvie Chéné
(personnel enseignant)

Marie-Hélène Binette
(personnel enseignant)

Camille St-Pierre
(personnel de soutien)



PLAINTE

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à l'égard des services qu'il a reçus, qu'il reçoit, aurait dû recevoir ou requiert, que l'élève fréquente un établissement d'enseignement provenant :

- d'un centre de services scolaire;
- d'une commission scolaire anglophone;
- du secteur privé;
- de la formation professionnelle;
- de l'éducation aux adultes;
- ou qu'il reçoive son enseignement à la maison.

Toute personne peut :

- Faire un signalement pour une violence à caractère sexuel au Protecteur national de l'élève.
- Faire un signalement pour une situation de violence ou d'intimidation à la personne responsable du plan de lutte contre l'intimidation et la violence au sein d'un établissement d'enseignement et poursuivre la procédure de traitement des plaintes si elle n'est pas satisfaite.

Les étapes à suivre

Établissement
d'enseignement

1

Personne concernée
et/ou supérieur(e)
immédiat(e)

10 jours ouvrables

Centre de services scolaire,
commission scolaire ou
établissement d'enseignement privé

2

Responsable du
traitement des
plaintes

15 jours ouvrables



Protecteur
national de l'élève

3

Protectrice ou
protecteur régional(e)
de l'élève

20-35 jours ouvrables